

## 1978 : l'année nucléaire

Les dates fatidiques se précisent. Le Parlement devra trancher en tout cas : une nouvelle procédure d'autorisation de construire pour les centrales nucléaires, une proposition de moratoire de quatre ans, suspendant en fait, pendant cette période, tout développement du nucléaire. Et le peuple lui aussi se prononcera, à son tour, sur une initiative populaire qui veut accorder, dans ce domaine, un large pouvoir de décision aux populations « riveraines ».

1978, en Suisse, sera l'année du choix en matière nucléaire. Un choix qui d'ailleurs s'est fait attendre. Il a fallu l'occupation de Kaiseraugst il y a quatre ans pour que les autorités politiques commencent à prendre au sérieux les craintes suscitées par le nucléaire.

Tout s'est alors passé sans hâte : le Département fédéral de l'énergie a freiné les travaux des experts qu'il avait lui-même mandatés pour élaborer une nouvelle procédure d'autorisation, permettant ainsi l'achèvement sans histoire de la centrale de Gösgen et la poursuite de la construction de Leibstadt. Cela dit les promoteurs d'autres centrales — Kaiseraugst, Graben — sont loin de désespérer ! Ils tiennent soigneusement à jour leur comptabilité, et chaque mois, la facture augmente (de 14 millions, prétend la société responsable de Kaiseraugst, tandis que les promoteurs de Gösgen évaluent à 200 millions les frais supplémentaires occasionnés par le retard par rapport aux prévisions)... Ces millions « supplémentaires » engloutis par le nucléaire font régulièrement les gros titres de la presse : c'est un argument de poids dans la bataille qui s'engage pour faire naître la conviction que l'évolution est irréversible. Et déjà, les producteurs d'électricité de Berne et du Nord-Ouest annoncent des augmentations de tarifs pour payer ces centrales futures.

Le pire est que les débats qui vont se dérouler aux Chambres risquent bien de passer à côté du problème. La controverse actuelle tourne autour de la sécurité, des déchets et de leur élimination, de la clause du « besoin ». Quelques millions supplémentaires permettraient d'affadir, ou au moins d'éloigner les échéances cruciales liées au premier enjeu cité; il suffirait qu'un pays accepte de se charger des déchets pour que la résistance fléchisse; quant à la clause du « besoin », elle restera un moyen de contrôle abstrait et peu crédible tant que les pouvoirs publics n'auront pas fait la preuve tangible d'une volonté réelle d'économies énergétiques et n'appuieront pas complètement et massivement les recherches sur la diversification des sources d'énergie (dans ces deux secteurs, on est aujourd'hui loin du compte; et ce ne sont pas les exigences supplémentaires qui se sont fait jour à ce sujet au sein de la commission adhoc du National qui changeront quoi que ce soit à la situation).

Il faut le répéter : le débat nucléaire, au-delà des craintes justifiées que soulève l'exploitation de cette forme d'énergie, pose la question de l'avenir de nos sociétés, du mode de production économique, du pouvoir des individus.

Et puisque nous en sommes à mettre les points sur les « i » : la seule solution acceptable à nos yeux reste pour le moment le moratoire, compris non comme une tactique dilatoire, mais comme une période de transition pendant laquelle doit être mis en place un dispositif légal complet favorisant les économies et un meilleur rendement énergétique — selon les estimations les plus pessimistes, c'est la puissance de plusieurs centrales nucléaires qui pourrait être ainsi récupérée.

La querelle académique sur des procédures plus ou moins fines et compliquées en matière d'autorisation de construire des nouvelles usines atomiques ne mène à nulle part. Les producteurs, avec leurs puissants moyens financiers et politiques, trouveront toujours la façon de passer entre les mailles du filet.

**J.A. 1000 Lausanne 1**  
Hebdomadaire romand  
N° 441 16 février 1978  
Quinzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux

## Votations fédérales : des résultats trompeurs

Parce que les éléments d'analyse sont minces, nous avons tendance à juger les résultats d'une votation fédérale à travers le prisme cantonal : cantons riches et cantons pauvres, catholiques et protestants, romands et alémaniques, agricoles et industrialisés, comme si les cantons étaient chacun une réalité homogène.

Deux sociologues zurichois ont pris la peine de regarder sous la loupe les partisans et les adversaires de l'initiative « pour un impôt sur la richesse » (« Tages Anzeiger » du 23 janvier 1978). Leur conclusion : nos catégories d'interprétation sont grossières et ne rendent compte que très partiellement de la réalité.

### Clichés dépassés

Ainsi l'opposition industrie-agriculture ; si les régions où prédominent la métallurgie et l'horlogerie ont soutenu l'initiative, celles où se concentre l'industrie textile ont voté « non ». Une ex-

plication à chercher dans le taux de syndicalisation, dans les rapports entre employeurs et salariés, notamment.

A Glaris et dans les Grisons ce sont les plus petites communes, les plus pauvres et les plus agricoles qui ont accepté l'initiative alors que les localités touristiques l'ont rejetée.

D'autres variables interviennent pour expliquer un vote, qui sont plus difficilement saisissables par les données statistiques : le rôle des élites locales par exemple, la mobilité de la population ; son ouverture vers l'extérieur...

Des résultats différenciés, ne se bornant pas à découper le souverain selon les seules frontières cantonales, donneraient une image plus exacte de la réalité politique et montreraient que tous les « oui » (et les « non ») n'ont pas la même signification, même si on attribue à chacun le même poids pour déterminer le résultat final d'un scrutin.

Un tel constat impose, c'est l'évidence, une révision totale de la façon dont sont posées les questions au « souverain ».

## CINEMA

### Un autre public : les jeunes

*En moins d'une génération, les salles de cinéma ont perdu plus de la moitié de leur public. La télévision est sans doute la principale cause de cette désaffection. Presque chaque jour il y a au moins un film intéressant sur l'une des chaînes. On peut le déplorer ; il reste que la télévision est le meilleur ennemi du cinéma suisse. Car c'est à elle que celui-ci doit — au moins à l'origine — son développement et maintenant, une diffusion populaire sur les ondes.*

*Si les distributeurs de films ont vu fondre le grand public, ils en découvrent d'autres, spécialisés ou marginaux. Un nouveau aussi : les jeunes. Selon une enquête publiée par le film français et*

*réalisée par le Centre d'études des supports publicitaires, les jeunes de 15 à 24 ans, soit 20% de la population française, fournissent près de la moitié des entrées dans les salles (49%). Cette donnée est sans doute valable en Suisse romande.*

### Une industrie

*Le cinéma est « aussi » une industrie dont les productions tiennent compte des études de marché. La programmation de plusieurs salles de Suisse romande révèle cette évolution : « Hôtel de la plage » après le succès « Des petites Anglaises », « Préparez vos mouchoirs », Diabolo menthe », « Si les porcs avaient des ailes », et la reprise du « Lauréat ». Dix-huit ans pour celui-ci, douze pour celui-là, et puis seize ans, l'âge d'admission est maintenant important pour le distributeur.*

*C'est presque par hasard que les premiers longs métrages fait par de jeunes réalisateurs ont décrit le monde des adolescents. Aux Etats-Unis d'abord, maintenant en France. Pour une réussite comme « Diabolo menthe », que de produits commerciaux ! Mais la jeune vague ne fait que commencer : à nouveau public, cinéma nouveau.*

*Le sprint effréné de l'industrie cinématographique derrière ses publics potentiels laisse songeur : quelle place pour le « septième art » dans cette surenchère où les budgets publicitaires font la loi ?*

## Le commerce des âmes

Avez-vous reçu « La Gerbe de Blé » de Jean-Michel et son équipe ? En feuilletant cette revue, nous avons tout à coup pensé à consulter les principes pour la publicité concernant des produits et méthodes ne relevant de la compétence ni du Service fédéral de l'hygiène publique, ni de l'Office intercantonal de contrôle des médicaments. Ces principes ont été adoptés en 1976 par la Commission d'arbitrage des pratiques de la publicité. On y trouve notamment un article 11 dont la teneur est la suivante : « Des photographies de personnes ou de situations avant et après un traitement ne peuvent être utilisées pour la publicité que lorsqu'elles sont prises dans des conditions identiques, relativement à la position, à l'échelle des choses, du décor, relativement à l'angle de prise de vue, à l'éclairage et autres éléments pouvant influencer sur l'interprétation ».

### Evangelisation à la chaîne

A la réflexion, des photos « avant » en noir et blanc et « après » en couleur ne tombent pas sous le coup de cet article puisqu'il ne s'agit pas de publicité, mais bien d'évangélisation ! Revenons donc à des critères d'appréciation plus sérieux : l'inculpation lancée par le juge d'instruction cantonal lausannois contre Jean-Michel Cravanzola devrait permettre enfin de voir plus clair dans ce commerce des âmes.

# Le premier combat de l'association genevoise des médecins

A l'origine, les policliniques genevoises se consacraient au traitement ambulatoire des « indigents ». Avec la quasi-disparition de cette catégorie de population, les policliniques se sont peu à peu « ouvertes », mais elles continuent à recevoir une clientèle populaire, pour l'essentiel.

Les dispositions légales qui régissent ces établissements — l'ouverture aux seuls indigents, ainsi qu'aux cas d'urgence — n'ayant pas été modifiées, depuis le temps, il devenait urgent de les adapter à la nouvelle réalité. Un autre facteur devait également peser de son propre poids dans la refonte statutaire indispensable : la durée de l'hospitalisation tend à se raccourcir depuis que les examens préalables et les contrôles ultérieurs ont lieu sous forme ambulatoire.

En fait, l'idée était de confier aux policliniques ce que l'on retirait au secteur hospitalier.

Une telle adaptation du cahier des charges n'aurait pas rencontré d'obstacles majeurs, il y a sept ou huit ans. Présentée aujourd'hui, elle a abouti à une mobilisation des médecins-praticiens du canton de Genève, dont seule l'ampleur de l'attaque du corps médical fribourgeois contre le conseiller d'Etat socialiste Clerc, en 1975, peut donner une idée.

## Les tensions à venir

En toile de fond, les problèmes posés par l'évolution économique du secteur de la santé, et en particulier par la croissance de la densité médicale qui devrait doubler d'ici l'an 2000 (voir DP 436) alors que la stagnation des ressources financières impose une limitation des dépenses médico-hospitalières.

A y regarder de plus près, les péripéties genevoises ont un intérêt particulier : elles sont l'un des signes avant-coureurs des tensions que l'on peut attendre dans ce secteur, entre patients et leurs éventuelles organisations, contribuables, caisses-maladies, col-

lectivités publiques, médecins, entre autres... Qui plus est, le canton du bout du lac Léman occupe une position particulière qui le rend vulnérable en première ligne au chapitre de l'organisation de la politique de santé : canton-ville doté d'une faculté de médecine, il a une des densités médicales les plus fortes — sinon la plus forte de Suisse — qu'il s'agisse de l'ensemble des médecins (secteurs public et privé) ou des médecins-praticiens seulement)<sup>1</sup>.

## Un repère exorbitant

L'existence d'un secteur public de plus en plus important dans les professions médicales accentuée par ailleurs un malaise latent, et qui ne peut que s'amplifier à l'avenir : certains se sentent menacés — malgré un revenu qui ferait le bonheur de toutes les professions libérales, pour ne pas parler des autres — dans leur avenir économique, lorsqu'ils réalisent la hauteur à laquelle est posée la barre du revenu médical dans notre pays, une moyenne de 225 000 francs environ...

Et ce climat s'est soudain précisé lors des dernières élections cantonales genevoises avec l'entrée en lice massive d'un lobby de la santé allant du pharmacien au médecin en passant par le vétérinaire. Résultat de l'offensive : l'élection de quatre nouveaux médecins-praticiens au Grand Conseil (un seul auparavant).

Ce puissant lobby n'allait bien sûr pas en rester là. Ayant pris pied dans le Législatif cantonal, il comptait bien mener la vie dure au responsable de la politique de la santé genevoise. La première occasion de provoquer une épreuve de force fut la discussion du projet gouvernemental sur les policliniques. Significatif : la défense de la corporation médicale passait par une attaque du secteur public (et dans la foulée des médecins qui y exercent !). Le contre-projet présentait en réalité la mise sous tutelle des policliniques, qui ne pourraient plus recevoir de malades sans

<sup>1</sup> « Démographie médicale en Suisse — Santé publique et prospective », Office de statistique de l'Etat de Vaud, 1976.

l'autorisation d'un médecin de ville et passeraient ainsi sous le contrôle de l'association genevoise des médecins...

Il semble que l'Association ait quelque peu surestimé l'image de marque de ses adhérents et le pouvoir politique qu'elle pourrait en tirer. Ses propositions suscitèrent l'opposition de larges milieux, qu'il s'agisse d'organisations populaires dont les membres font le gros de la clientèle des policliniques, ou de citoyens estimant que la liberté du patient ne se limite pas au choix du médecin, mais postule celui du système médical.

Par ailleurs, l'intervention ouverte de lobbies professionnels, par l'intermédiaire des partis de droite et en particulier du parti libéral, ne peut que mobiliser tous ceux pour lesquels l'intérêt collectif passe avant les appétits individuels.

## Les vrais problèmes

Ce conflit, malheureusement, ne règlera aucun des problèmes posés par l'organisation de la médecine ambulatoire.

Médecins privés et gouvernement ne remettent pas en question la pratique médicale actuelle, partagée entre un service à la chaîne et un cérémonial désuet qui cache mal la solitude et les limites scientifiques du spécialiste. Sans parler du gaspillage qui en résulte dans les deux cas que nous connaissons bien : d'un côté l'indifférence aux aspects économiques du système qui est le propre des institutions qui ne peuvent plus être contrôlées par les usagers (l'intégration des policliniques à un hôpital cantonal déjà démesuré va encore accentuer ce travers); de l'autre, le cercle vicieux de la sur- ou sous-qualification (selon le patient), de la sur- ou sous occupation (selon le médecin), marquée par le renvoi systématique des cas d'un spécialiste à l'autre, par le paiement à l'acte et ses excès.

L'autonomie des policliniques doit aujourd'hui être consacrée : sous certains aspects, ces établissements préfigurent la médecine de demain. Encore faudra-t-il leur trouver un statut économique et financier sain.



## Lausanne: un projet pour mieux vivre avec les étrangers

L'initiative « Etre Solidaires », qui pose les bases d'une nouvelle politique suisse à l'égard des étrangers, mais sur le mode *qualitatif*, a été déposée (près de 56 000 signatures) le 20 octobre dernier, et l'on continue à poser la question de notre cohabitation avec toute cette population venue trouver à subsister en Suisse, en termes de contingents uniquement, sur le mode *quantitatif*. L'ordonnance fédérale renouvelée en novembre dernier maintient les chiffres qui avaient cours en 1976 avec à titre exceptionnel, la mise à disposition d'un supplément de 900 autorisations non-utilisées pendant la période 1976-1977, et ce pour tenir compte « des signes d'assèchement que manifeste de nouveau le marché de l'emploi pour différentes catégories de travailleurs qui sont indispensables ». Lisez dans cette mesure l'effet des cris poussés dans certains secteurs de l'industrie, notamment le textile, qui, voyant le bout du tunnel (!), réclament aussitôt de la main-d'œuvre taillable et corvéable à merci en plus grand nombre.

On dira jamais assez l'importance de l'initiative « Etre Solidaires » pour un changement de mentalité en profondeur dans notre pays à ce chapitre social extrêmement délicat et progressivement rejeté dans l'ombre après les éclats xénophobes. L'émergence d'un tel courant, même s'il a mis du temps pour prendre forme, dans l'opinion publique devrait peser sur la rédaction de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (hélas, on ne voit rien venir de ce côté-là, et notamment sur le point crucial de l'abolition du statut des saisonniers !).

### Original, en Suisse

Il est d'autres expériences en cours qui pourraient témoigner d'un changement progressif des mentalités. Voyez par exemple l'expérience lausannoise qui se fait jour peu à peu de création d'un « or-

gane consultatif pour les problèmes des étrangers » ! Là, un objectif clair : « Intéresser les immigrés à la gestion politique communale; ce qui aurait pour conséquence de renforcer par des relations suivies le dialogue entre autorités communales et communautés d'étrangers ».

Un peu d'histoire lausannoise, pour expliquer comment est né un projet original en Suisse.

---

*A fin décembre 1965, la population étrangère résidant à Lausanne était de 23 975 personnes, soit 17,8% de l'ensemble des Lausannois. Rapide croissance jusqu'en 1970 où l'on dénombre un peu plus de 30 000 résidents étrangers. Au cours de la période 1970-1975, l'augmentation diminue nettement (de 30 088 à 31 273). Et à partir de 1974, ces effectifs, du fait des mesures fédérales de stabilisation et de réduction, du fait aussi de la baisse du niveau de l'emploi, diminuent : de 350 unités pour 1974, de plus de 1000 pour 1975 et d'environ 950 pour l'année suivante.*

*Au cours des années, on note un changement dans la répartition des types de permis de résidence; le nombre des permis d'« établissement » augmente alors que celui des permis de « séjour » diminue, cette modification de la tendance étant également imputable aux directives prises par Berne sur le séjour des étrangers : en 1971, 57% de permis de séjour et 43% de permis d'établissement; en 1976, 34% de permis de séjour et 66% de permis d'établissement. A l'évidence, cette évolution est favorable à une participation plus efficace — parce que de longue durée — des étrangers au « ménage » communal.*

---

1963 : première prise de conscience des problèmes posés par l'afflux des étrangers; des milieux proches des Eglises demandent la création, sur une parcelle communale, d'un centre d'accueil pour immigrés; la proposition n'est pas retenue.

1964 : la Municipalité lausannoise met néanmoins

sur pied une « commission d'accueil » de la main-d'œuvre étrangère; les propositions de celle-ci, l'année suivante, couvrent un champ assez large, allant de l'information pour les immigrés à l'affiliation obligatoire à l'assurance-chômage, en passant à la création d'un centre d'accueil, l'organisation de la lutte contre la suroccupation des appartements.

1971 : le feu a couvé sous la cendre ! La Municipalité propose la création d'un Bureau lausannois pour les immigrés qui mettra l'accent en priorité sur la « vie en commun » Suisses-étrangers; à l'ordre du jour de cet organisme, l'accueil et l'intégration des étrangers, la mise sur pied d'un statut juridique pour les immigrés, des relations permanentes avec les organisations d'étrangers, entre autres.

1973 : on épuise les derniers mois de la période dite de surchauffe; le climat des relations entre la population suisse et les travailleurs étrangers est en voie de profonde modification; et à Lausanne un groupe de travail (administration et représentants des communautés d'étrangers) étudie la mise sur pied éventuelle d'un conseil consultatif communal pour étrangers...

1975 : une commission extra-parlementaire d'étude entreprend l'étude des formes de participation des étrangers aux affaires communales; ses travaux aboutissent, au milieu de l'année passée, à un projet d'organe consultatif composé de deux instances complémentaires, soit une « chambre consultative des étrangers » qui étudierait tous les problèmes qui se posent aux étrangers dans leurs relations avec le milieu lausannois (formation professionnelle, logement, sauvegarde de leur culture propre, information, etc.), et une commission consultative pour les problèmes des étrangers (paritaire : représentants du Conseil communal et de la Municipalité et représentants des communautés étrangères) qui aurait pour but d'associer directement les étrangers aux préoccupations et réalisations des mandataires communaux ainsi que d'apporter la solution à des problèmes relevant de l'administration ».

Près de quatorze ans pour arriver à la mise sur pied de cet organisme double sur la nécessité duquel le Législatif communal lausannois devrait se prononcer au début du mois prochain !

L'itinéraire suivi à Lausanne pour aboutir à une « solution » adaptée aux conditions sociales et économiques locales (l'expérience, sous des formes approchantes, a été tentée ailleurs en Europe — nous nous en étions fait l'écho dans ces colonnes) est significatif des résistances rencontrées. L'idée ne pouvait, on le comprend sans peine, aboutir qu'après une certaine conjuration des vieux démons xénophobes (échec des initiatives populaires); elle a déjà porté des fruits : on a vu les communautés espagnoles et italiennes, en particulier, trouver une certaine unité (comité de coordination) pour faciliter les contacts préliminaires.

Il reste que l'installation d'un organisme « consultatif » devrait être une étape vers la définition de droits politiques plus étendus pour les travailleurs étrangers (nul doute que l'exercice de leurs premières responsabilités, une fois le feu vert des conseillers communaux acquis, porteront sur le domaine scolaire, puis sur l'urbanisme et le loge-

ment, les sports, qui serviront en quelque sorte de tests).

Dans un contexte plus général, on notera que l'expérience lausannoise devrait peser d'un poids d'autant plus important que c'est la première fois que la discussion est portée jusque devant le Conseil communal (législatif), alors que la Municipalité aurait pu — c'était dans ses attributions — installer elle-même une commission consultative.

### Le biais genevois

Dans d'autres cantons suisses, on n'est pas allé si loin : Genève pourrait franchir le pas par le biais d'une modification constitutionnelle prévoyant l'accès des étrangers aux tribunaux des prudhommes (motion démocrate-chrétienne); Zurich, où la formule a cours depuis des années, ne parvient pas (six étrangers sur dix-huit membres dans les commissions adhoc) à dépasser le cap de l'examen de cas particuliers qui sont proposés à l'attention des commissaires; même difficulté à trouver une véritable place dans les institutions existantes pour la « communauté Valais-étrangers » ou pour les instances parallèles mises sur pied à Neuchâtel, et qui manquent de moyens.

intéresser tant le paléontologue que le préhistorien. Mais tout de même ! De telles élucubrations sont de nature à donner raison à ceux qui estiment que depuis quelque temps un nombre croissant de nos contemporains tend à remonter au cocotier... De quoi donc s'agit-il ?

De ceci :

Selon une dépêche de l'ATS, la direction du théâtre de Bâle a décidé de retirer de l'affiche la pièce « Le Juif de Malte » du dramaturge anglais Christopher Marlowe (XVI<sup>e</sup> siècle), qui devait être mise en scène durant la seconde partie de la saison. La communauté israélite de Bâle s'était opposée à ce projet, considérant que cette pièce était de tendance antisémite.

Et « Pamphlet » de tonner contre d'inadmissibles pressions. Et de prévoir qu'à l'avenir, les mal-

heureux Bâlois ne pourront plus lire *Le Marchand de Venise* de Shakespeare, puisqu'il ne manquera pas d'être saisi chez les libraires. Etc. (In *Censure à Bâle.*)

Le problème me paraît appeler quelques commentaires :

— Je suis quant à moi (sous réserve d'une distinction sur laquelle je reviendrai plus bas) adversaire de toute censure. Et c'est pourquoi j'inclinerais à déplorer ce qui s'est passé à Bâle et à signer toute protestation, etc. Toutefois : 1. Une pièce de théâtre se compose d'un texte, mais aussi d'une mise en scène, et nous savons qu'il est possible de transformer le *Coriolan* de Shakespeare en une machine de guerre anti-démocratique. La mise en scène de la pièce de Marlowe était-elle tendancieuse ? 2. L'anti-sémitisme a conduit à la mort six millions de victimes... Accepterais-je une pièce qui exalterait le stalinisme et l'édification des goulags ? En tout cas, je comprendrais ceux qui en ont été victimes de s'opposer à la représentation !

Voilà qui m'amène à la réserve, dont je parlais plus haut :

— On parle beaucoup de *censure*... On est ou pour (rarement) ou contre (le plus souvent)... Mais si je dis que M. Paschoud, l'auteur de l'article paru dans « Pamphlet », est un indicateur de police aux gages de Videla; si j'écris qu'il a contribué à faire arrêter et torturer X, Y ou Z; et que M. Paschoud essaye de faire saisir mon livre ou mon article — le problème ne concernera pas la « censure », mais la calomnie. C'est parce qu'il était calomniateur que le livre du docteur Matthey cité par « Pamphlet » a été saisi. (Rien à voir avec la censure !) Et j'aurais compris que le livre de Meienberg le soit, si la famille Wille avait pu prouver que le colonel avait été calomnié. Elle ne l'a pas pu. L'antisémitisme est-il une « opinion » ? Est-ce une « opinion » que j'émetts, si je dis que les gitans, ou les Italiens, ou les « Ricains » sont des sous-hommes qu'il convient d'éliminer ? Pour ma part je ne le pense pas.

J.C.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Censures

Un ami me passe un numéro d'un périodique intitulé « Pamphlet » (décembre 1977), édité par quelques folliculaires de la région, dans lequel je lis ceci :

« Les purges staliniennes et les goulags ont fait les anticommunistes. Les camps de concentration allemands ont fait les antinazis. Les communautés israélites font les antisémites. »

Au contraire de mon ami et de quelques autres, j'ai toujours pensé que les rédacteurs de « Pamphlet » étaient de beaux, gros, braves jeunes gens, aux caractères nettement anthropoïdes, je dirais même hominiens — et qui à cet égard doivent

## POINT DE VUE

# La publicité, c'est Hitler

En première approximation, deux explications possibles :

1. — ou bien les publicitaires qui conçoivent et réalisent les films publicitaires télévisés ne sont, pour la plupart, que de sombres imbéciles, aussi gaspilleurs, débiles et vains que les gens qui leur passent des commandes;

2. — ou bien il s'agit de spécialistes ayant soigneusement étudié les ressorts du comportement humain, travaillant selon des règles précises et fournissant un produit exactement adapté au but fixé : faire vendre tant que possible.

Est-ce faire beaucoup trop d'honneur aux publicitaires ? Je penche pour la deuxième explication. Je soupçonne en effet la publicité télévisée d'être l'œuvre de gens employant, vu l'importance des sommes d'argent en jeu, des méthodes éprouvées et efficaces.

Ayant mesuré (ce que, pour simplifier, je nommerai) le quotient intellectuel moyen des téléspectateurs, ils déclenchent, en bons émules de Pavlov, des salivations au moyen d'arguments précisément calibrés.

Par conséquent, les films présentés chaque soir sur les écrans de TV peuvent être considérés comme excellent indicateur, un révélateur de « l'état des esprits ».

Certes, il y aurait beaucoup à dire sur les objets mêmes de ces films : dentifrice, poudre à lessive et autres saletés. L'obsession pathologique de propreté qu'ils mettent en évidence vaudrait bien quelques congrès de psychologues et (anti)psychiatres.

Mais l'essentiel n'est pas tant dans les objets proposés.

Il me semble bien être dans *la forme* du discours, dans le fait que ce discours-là soit pos-

sible, autorisé, *normal*; pire : quasiment demandé par une majorité de téléspectateurs.

Depuis quelques semaines, pour les besoins de la cause, je regarde donc les « spots » publicitaires de la TV romande.

Et j'ai acquis la conviction définitive que leurs auteurs, de même que ceux qui leur passent des commandes, devraient, pour la plupart, être inculpés pour escroquerie, viol, détournement de mineur, faux dans les titres et tentative d'homicide. Au choix.

De fait, les slogans et les arguments avancés sont à ce point vicieux, mensongers, outranciers, injustifiables — dans la plupart des cas — qu'on se demande comment pareils discours ne tombent pas immédiatement sous le coup de tout un éventail de lois.

(... oui, je sais, les organisations de consommateurs réclament depuis longtemps. Sans beaucoup de résultats.)

Alors, comment est-ce possible ? Comment se fait-il que des centaines de milliers de téléspectateurs (romands, en l'occurrence) se laissent abreuver de mensonges, d'invéraisemblances d'une grossièreté crasse, de débilites sans nom ? Des dizaines de milliers de gosses se font laver le cerveau — et cela est normal.

Le discours de la publicité ne choque guère, en fin de compte, parce qu'il n'est que le discours quotidien, *notre discours quotidien*, mais épuré, raccourci, réduit à l'essentiel. (Ecoutez donc, dans un bistro, des gens parler de voitures...)

Les personnages des films publicitaires, c'est nous, nous avec nos rêves débiles, nos obsessions qui finissent en guerres mondiales, avec notre quotient intellectuel qui traîne par terre, avec notre irrémédiable absurdité.

Enfin quoi ! si ce n'est pas nous, qui est-ce d'autre ?

**Gil Stauffer**

## REÇU ET LU

# Bataille pour les dimanches

La bataille sera rude, outre-Sarine, pour la conquête des lecteurs du dimanche. On sait que Ringier, en pleine réorganisation technique, sera en mesure de « sortir » « Sonntags-Blick » (dont la croissance rapide depuis sa fondation il y a sept ans lui a permis d'atteindre aujourd'hui le seuil des 200 000 acheteurs) en offset dès le 1<sup>er</sup> mai sur ses machines ultramodernes d'Adligenswil près de Lucerne; à cette occasion la partie rédactionnelle de ce supplément devrait être doublée, assumée qu'elle sera par une rédaction indépendante du quotidien « Blick ». Une formidable offensive en vue.

De son côté, « Tat » se prépare à relever le défi en programmant un « Sonn-Tat », grâce auquel la Migros devrait faire concurrence à Ringier, même le dimanche, sur son terrain de chasse réservé... Un choc de géant. Un petit contretemps tout de même, la parution du « Sonntags-Blick » en offset a obligé les maîtres de « Tat » à revoir leur arsenal technique : « Sonn-Tat » ne verra le jour qu'en été, au lieu d'avril !

## Rocade au sommet

On verra dans les préparatifs de cette bataille l'une des causes principales de la rocade qui vient de se produire à la tête de « Blick » — un événement considérable de toute façon si l'on se souvient de la pénétration de cette presse de « boulevard » dans les ménages helvétiques — : Fridolin Luchsinger (38 ans), le rédacteur en chef qui en trois ans avait fait faire un bond spectaculaire au tirage de « Blick » (actuellement 271 898 exemplaires), laisse la place à Walter Bosch (34 ans), un ancien de « Anabelle » et de « Züri-vision »; il s'en ira prendre la tête du « Sonntags-Blick », précisément...

Le nouveau rédacteur en chef du plus important quotidien de notre pays s'est prêté au jeu de l'interview chez ses concurrents et néanmoins amis



de « Tat ». Sans réserve. Première question : « Depuis quand lis-tu régulièrement « Blick » ? Bosch : « Depuis peu de temps ». Deuxième question : « Depuis que tu sais que tu en seras le rédacteur en chef ? » Bosch : « Oui. Avant je le lisais environ cinq fois sur sept dans la semaine ». — Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un reportage sur la façon dont les femmes sont « intégrées » au travail de la Télévision suisse alémanique.

### Nostalgie libérale

— Heurs et malheurs de la presse « libérale » suisse-romande. On savait que la « Gazette de Lausanne » tirait depuis des mois l'essentiel de sa substance du « Journal de Genève ». Voilà que le quotidien lausannois se met maintenant à publier les articles de son grand frère du bout du lac avec un jour de retard : un article signé Jean-Luc Lederrey, et consacré à la recherche chez BBC, en était vendredi passé déjà à sa deuxième partie en forme de conclusion dans le « Journal » que la « Gazette » ne faisait qu'attaquer le premier épisode.

Et pourtant ce ne sont pas les soutiens qui manquent à cette presse d'opinion en voie de disparition. Le 1<sup>er</sup> février dernier, le très libéral journaliste radiophonique Blaise Curchod ne s'obstinait-il pas à mettre au crédit des « Basler Nachrichten », hélas défuntes, une nouvelle concernant la vente des chars suisses publiée le jour-même dans les « Berner Nachrichten » ? Nostalgie !

### Bulles

— Certains magazines commencent à présenter des montages photographiques, agrémentés de « bulles » inspirées des bandes dessinées et qui font dire à des personnes éminentes, ce qu'elles n'ont pas dit. Exemple, « Bilanz » magazine économique alémanique, nous présente ensemble Emilie Lieberherr, la nouvelle élue socialiste au Conseil des Etats, et sa concurrente malheureuse Martha Ribí. Première bulle, question Lieberherr : « Pourquoi êtes-vous si heureuse chère Madame

Ribí ? » Réponse : « Je suis heureuse de votre élection, parce que 21 hommes seraient trop pour moi ». Question à l'auteur du montage : ignore-t-il que le Conseil des Etats compte 44 membres, pour le moment, ou veut-il insinuer que tous ne sont pas des hommes ?

### BAGATELLES

Combien d'officiers supérieurs sont-ils membres du Parti socialiste ? La question ne fait plus sourire, puisque le Parti socialiste vaudois compte un lieutenant colonel parmi ses candidats au Grand conseil. Au surplus, depuis le nouvel an le conseiller national Heinz Bratschi est colonel d'artillerie, attaché à l'état-major de l'armée.

\* \* \*

Au cours de sa campagne électorale zurichoise, Walter Matthias Diggelmann, candidat des POCH, lit, notamment, des extraits d'un roman qui paraîtra cet automne. Il sera intitulé « Stefan » et contiendra, entre autres, l'histoire d'un architecte qui accepte d'être candidat sur la liste d'un parti populaire marxiste-léniniste.

\* \* \*

Rien de nouveau sous le soleil ou les thèmes éternels. Le 3 mai 1942 les électeurs suisses ont repoussé une initiative populaire proposant une réorganisation du Conseil national. Elle prévoyait une réduction du nombre des sièges, l'interdiction du cumul imprimé, la limitation à douze ans de la durée de présence, avec possibilité de réélection après une interruption de huit ans et surtout la « publication de la profession des candidats et des conseils d'administration dont ils font partie, ceux d'entreprises dépendant de l'étranger devant être spécialement mentionnés comme tels ».

\* \* \*

Le canton de Zurich cherche, par voie d'annonce, son médiateur (Ombudsmann) et son suppléant. Le titulaire sera entièrement occupé par la nou-

velle fonction alors que le suppléant ne sera employé qu'à temps partiel...

\* \* \*

Que faut-il faire lorsque l'heure de police oblige un parti à interrompre son assemblée des délégués sans avoir adopté le programme électoral ? Cette mésaventure est arrivée au Parti radical du canton de Berne. Gageons qu'une solution sera trouvée dans un parti qui se veut pragmatique. Au fait, à quoi sert un programme pour le Parti radical ?

\* \* \*

Jolie histoire que raconte « Tat ». Un télex lui est parvenu d'une grande banque alors qu'il était destiné au Crédit suisse. Il ne s'agissait pas d'une révélation, mais d'une erreur de transmission. L'erreur est humaine, et surtout ici, après toutes les informations publiées par « Tat » sur les opérations du Crédit suisse à Chiasso.

\* \* \*

Il n'y a plus d'excuse lorsqu'il s'agit de l'AVS ! « TW », quotidien socialiste bernois, refusera les annonces opposées à la neuvième révision de l'AVS alors que l'état de ses finances l'inciterait plutôt à ne refuser aucune publicité payante... Cette fois, on retrouve l'esprit de 1947. L'affiche d'Erni illustre d'ailleurs cette similitude.

\* \* \*

Un parti qui ne veut pas mourir, ça existe ! Le Parti démocrate a été dissous il y a quelques années. Certains partis cantonaux ont décidé de collaborer avec le PAB pour constituer l'Union démocratique du centre (UDC). Le parti démocrate zurichois a fusionné avec le parti radical. Certains militants, pourtant, n'ont pas accepté la décision et un parti démocrate participe encore aux élections dans certaines communes zurichoises, à Winterthour et à Dübendorf, par exemple. Le syndic (ou le président, ou le maire) de cette dernière localité est encore un démocrate. Rappelons que le parti démocrate zurichois, situé à la gauche des radicaux, a joué un grand rôle dans l'histoire de ce canton au XIX<sup>e</sup> siècle.

## Du bien d'autrui

Les réflexions de J. R. Yersin<sup>1</sup> à propos de l'ouvrage stimulant et troublant de Denis de Rougemont « L'avenir est notre affaire » nous ramènent au cœur de la controverse entre André Gavillet et Pierre Lehmann. L'expansion est-elle promesse de justice et d'égalité, voire de liberté comme l'espère André Gavillet, ou d'esclavage et finalement de misère, comme le craint Pierre Lehmann ?

André Gavillet fonde sa démonstration sur quelques vérités d'évidence. La société de consommation a rendu possible une réelle émancipation. Elle a signifié une démocratisation de ce qui était jadis produit de luxe élitaires. Elle reste souhaitable dans une Europe qui connaît encore des inégalités telles que des milliers d'hommes et de femmes vivent encore la sous-consommation.

Emancipation, démocratisation, justice ?

C'est presque vrai sur le plan suisse, douteux quant à l'Europe, et franchement faux si l'on se place sur le plan où se posent aujourd'hui tous les problèmes économiques, politiques et sociaux, le plan mondial.

D'ailleurs, même en Suisse, l'expansion a augmenté les inégalités de revenu, de fortune, de pouvoir. L'écart entre riches et pauvres s'est creusé. En Europe plus encore. Et c'est pire pour l'ensemble de la population du monde.

### Une sorte de liberté

Pourtant, c'est vrai, c'est bien grâce à l'expansion que nous, Suisses, bénéficions presque tous de cette sorte de liberté que donne l'automobile, et de la possibilité de choisir, pour nos vacances, entre le chalet, le camping ou les Baléares.

Parce que, grâce à l'expansion, la majorité de la population suisse a passé de la classe des exploités à celle des exploités.

Nous avons exploité les travailleurs étrangers, nous exploitons ceux du tiers-monde aussi bien

par l'évolution des « termes de l'échange » que par le rapatriement des intérêts et des bénéficiaires<sup>2</sup>.

Nous avons exploité nos propres enfants par la spéculation. Chaque fois qu'un terrain gagne quelques millions entre deux ventes, c'est autant de millions qui seront payés par les futurs locataires des immeubles construits sur ce terrain.

Nous exploitons les générations futures en pillant pour nous seuls les ressources de la Terre. Nous sommes en train de les priver même de ressources « renouvelables », comme la faune marine par exemple. Et le dernier cri, c'est de leur faire payer pendant 100 000 ans l'énergie nucléaire qui nous permettra de prolonger un peu la fête.

### Générosité facile

Ce n'est pas difficile d'être généreux quand on puise à pleines mains dans la caisse commune de l'humanité et de la planète. Grâce à quoi certains bénéficient d'améliorations sociales... payées par les autres.

L'expansion n'est source de bien-être que si l'on est « du côté du manche ». Pour l'instant, nous Suisses, nous y sommes. Et faisons notre possible pour que ça dure.

L'ennui, c'est que cela ne peut pas durer. La caisse est bientôt vide. Cela doit changer. La survie des hommes et de leur planète est à ce prix.

## Drames quotidiens

L'aménagement du dispositif légal sur l'interruption de grossesse, plus personne n'en parle. Comme si les détours que nous avons faits ces dernières années pour en revenir au point de départ, et même en-deçà, avaient en quelque sorte anesthésié les esprits. Un problème insoluble, on se voile la face. Punkt schluss.

Reste la multiplication des drames quotidiens et des injustices à ce chapitre de notre organisation sociale.

Et de loin en loin paraissent des documents édifiants sur ce sujet. Par exemple les résultats de

Alors pourquoi attendre ? Pourquoi refuser de créer dès maintenant (en stoppant le nucléaire par exemple) les conditions qui obligeront à réfléchir, à préparer le passage de la civilisation de destruction à la civilisation du respect, de l'équilibre ? Pourquoi ne pas puiser tout de suite dans la seule ressource inépuisable, l'ingéniosité des hommes ?

### Les priorités

Bien sûr, on n'ose pas espérer des gouvernements qu'ils persuadent leurs électeurs de faire passer l'avenir du monde avant leur situation personnelle, ni la survie de la planète avant l'amélioration de leurs revenus.

Mais ce qu'aucun gouvernement ne peut faire, nous pourrions peut-être le tenter, le préparer, nous ?

Iurg Barblan

<sup>1</sup> Rappel : le débat engagé sous le titre général « Esclaves de l'expansion » a pris forme dans DP 433; il s'est poursuivi dans les numéros 435, 436, 437 et 439.

<sup>2</sup> L'essor des sociétés industrielles s'est fait jadis sur l'exploitation du prolétariat. Mais le réinvestissement sur place de la plus-value a progressivement élargi le cercle des bénéficiaires. Evolution qui s'est accentuée dans la mesure où s'étendait le prolétariat exploité à l'extérieur (colonialisme, néo-colonialisme). Mais évolution impossible pour les pays sous-développés s'ils ne peuvent réinvestir chez eux la plus value de leur travail.

cette enquête menée dans la ville de Zurich et sa banlieue auprès des jeunes femmes de vingt ans. Des chiffres qui parlent mieux que toute démonstration. Dans le canton de Zurich, au moins chaque vingtième femme a derrière elle un avortement lorsqu'elle parvient à sa majorité; et une femme sur cinq a envisagé sérieusement, avant sa vingtième année de demander une interruption de grossesse.

Cette manière de « rapport Kinsey » de la région zurichoise sera probablement en vente dans le commerce dès l'été prochain. L'auteur : Kitty Cassée, assistante à l'institut de pédagogie de l'Université de Zurich.